

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Agences Audiovisuelles Multimedias (SATEV)

Augmentation au 1er février 2018 1,00%
Valeur du point 15,603712 €

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	343	5 352,07 €
Editorialiste	343	5 352,07 €
Rédacteur en chef adjoint	287	4 478,27 €
Secrétaire général de rédaction	270	4 213,00 €
Chef des informations	250	3 900,93 €
Premier Secrétaire de rédaction	235	3 666,87 €
Secrétaire de rédaction unique	235	3 666,87 €
Chef de service ou d'édition	225	3 510,84 €
Sous-chef de service	190	2 964,71 €
Grand reporter ou grand reporter cameraman	190	2 964,71 €
Secrétaire de rédaction	185	2 886,69 €
Rédacteur reporter 4e échelon	185	2 886,69 €
Reporter cameraman 4e échelon	185	2 886,69 €
Rédacteur reporter 3e échelon	175	2 730,65 €
Reporter cameraman 3e échelon	175	2 730,65 €
Secrétaire de rédaction adjoint	165	2 574,61 €
Rédacteur reporter 2e échelon	165	2 574,61 €
Reporter cameraman 2e échelon	165	2 574,61 €
Rédacteur reporter 1er échelon	155	2 418,58 €
Reporter cameraman 1er échelon	155	2 418,58 €
Sténographe rédacteur	140	2 184,52 €
Rédacteurs stagiaires		
+ de 18 mois dans l'entreprise	138	2 153,31 €
du 13e au 24e mois	125	1 950,46 €
du 4e au 12e mois	115	1 794,43 €
du 1er au 3e mois	100	1 560,37 €

Prime de langue +10 %

Plan minimum de carrière : le passage au 2e échelon des rédacteurs reporters et reporters cameramen 1er échelon (155) doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli)